

POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT



Préparé par



Pour



Municipalité régionale
de comté
des Pays-d'en-Haut

FÉVRIER 2006

La politique culturelle de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Pays-d'en-Haut a été adoptée par le conseil des maires le 14 février 2006 (résolution CM 38-02-06).

La présente politique culturelle a été réalisée par la MRC des Pays-d'en-Haut :

MRC des Pays-d'en-Haut
1014, rue Valiquette
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3
Tél. : 450 229-6637
Télec. : 450 229-5203
Site Internet : www.mrcpdh.org
Courriel : info@mrcpdh.org

La réalisation de ce document a été rendue possible grâce à la collaboration financière de la MRC des Pays-d'en-Haut, du Centre local de développement (CLD) des Pays-d'en-Haut (par l'entremise du Fonds de développement des activités économiques) ainsi que par le Pacte rural de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Note au lecteur

Lors de l'élaboration du présent document, la MRC des Pays-d'en-Haut était constituée de neuf municipalités. Depuis le 1^{er} janvier 2006, en vertu de la loi 9 sur les défusions municipales, les villes de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et d'Estérel ont retrouvé leur autonomie. Cette situation n'a toutefois pas été considérée dans la rédaction de la politique culturelle, cet événement s'étant produit à la fin du processus d'élaboration du document.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	6
1.1 CONTEXTE D'ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE	8
1.1.1 National	8
1.1.2 Régional et sous-régional	8
1.1.3 Municipal	9
1.2 ÉQUIPE DE RÉFLEXION	9
1.2.1 Le Comité culturel des Pays-d'en-Haut.....	9
1.2.2 Le Comité de la politique culturelle.....	9
1.3 OBJECTIFS ET DÉMARCHES DE LA POLITIQUE CULTURELLE	10
1.4 CLIENTÈLE VISÉE	11
2.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE	13
2.2 CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU	13
2.3 HISTOIRE DU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION	14
2.4 L'HÉRITAGE CULTUREL DES PAYS-D'EN-HAUT	15
3.1 ENGAGEMENT CULTUREL	17
3.2 LES SECTEURS CULTURELS	18
3.2.1 Arts visuels et métiers d'art.....	18
3.2.2 Arts de la scène	19
3.2.3 Patrimoine et histoire	20
3.2.3.1 Le patrimoine bâti.....	20
3.2.3.2 Le patrimoine paysager	21
3.2.3.3 Le patrimoine naturel	22
3.2.3.4 Le patrimoine immatériel	23
3.2.3.5 Le patrimoine mobilier	23
3.2.4 Lettres et bibliothèques.....	24
3.2.5 Audiovisuel, médias et cinéma.....	25
3.3 FAIBLESSES GÉNÉRALES DU MILIEU CULTUREL	26
3.3.1 Dans la pratique artistique	26
3.3.2 Dans le secteur de l'éducation	26
3.3.2.1 Milieu scolaire	26

3.3.2.2 Accessibilité	26
3.4 DIAGNOSTICS ET ENJEUX	27
3.5 LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE CULTURELLE.....	29
3.6 LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE CULTURELLE	30
3.7 LES OBJECTIFS À ATTEINDRE	31
CONCLUSION.....	33
REMERCIEMENTS	34

AVANT-PROPOS

La culture est ce qui fait la richesse d'une société. Plus elle est définie, plus elle aide les communautés à s'identifier, à se connaître et se reconnaître, à se rapprocher et à se comprendre. Elle procure un sentiment de fierté et d'appartenance à un lieu, à un groupe, à une collectivité, à une région. Fièbre de son identité, elle a comme désir de stimuler la créativité de ses individus et de partager ses richesses artistiques et patrimoniales avec les autres.

Outil d'éducation par excellence, la culture constitue une ouverture d'esprit reflétant notre compréhension des autres et notre tolérance à ceux-ci. Même si la culture a déjà prouvé son apport au développement social et économique, il nous reste à reconnaître celle qui est nôtre, celle qui balise notre identité collective.

C'est ainsi que le 12 octobre 2004, le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Pays-d'en-Haut a adopté une résolution afin de se doter d'une politique culturelle régionale.

Qu'est-ce qu'une politique culturelle ?

Une politique culturelle est un outil par lequel une municipalité ou une MRC reconnaît l'importance d'une vie culturelle sur son territoire comme un bien essentiel à la vie en société, au même titre que les dimensions sociale, économique et environnementale.

De façon générale, une politique culturelle comprend des intentions et des finalités émanant d'une concertation entre des citoyens et des représentants municipaux. On y inscrit les valeurs municipales et culturelles, les principes généraux, les grandes orientations ainsi que des pistes d'intervention en matière de développement culturel.

Faisant partie intégrante de la politique, le plan d'action identifie les actions à poser en tenant compte des grandes orientations culturelles et détermine les engagements que la municipalité ou la MRC devra respecter.

CHAPITRE 1

UN PROJET DE POLITIQUE CULTURELLE

1.1 CONTEXTE D'ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

1.1.1 National

En 1992, suite à l'une des plus imposantes consultations publiques de son histoire, la province de Québec se dote d'une politique culturelle nationale, la première adoptée par un gouvernement en Amérique du Nord. Privilégiant le partenariat avec les municipalités locales et régionales, le gouvernement du Québec souhaite s'assurer que les spécificités propres à chacune des régions soient prises en considération et seront les leviers privilégiés du développement culturel.

Quatre principes directeurs forment l'ossature sur laquelle s'appuient les axes de la politique culturelle du Québec¹ :

1. La culture est un bien essentiel et la dimension culturelle est nécessaire à la vie en société, au même titre que les dimensions sociales et économiques ;
2. L'autonomie de la création et la liberté d'expression constituent des valeurs fondamentales pour toute société démocratique ;
3. L'État doit favoriser l'accès du plus grand nombre possible de citoyens à la culture ;
4. L'État, en collaboration avec ses partenaires, doit soutenir et développer la dimension culturelle de la société.

1.1.2 Régional et sous-régional

En adoptant sa politique culturelle nationale, l'État invite les régions administratives du Québec et les MRC à réfléchir et à prendre position sur le développement culturel de leur territoire. Les politiques culturelles régionales et sous-régionales permettent d'établir un portrait de la dynamique culturelle qui est propre à chacun des territoires, de choisir des priorités d'intervention, de déterminer le type et la qualité des services culturels offerts aux citoyens ainsi que de créer des échanges et des partenariats durables avec les acteurs culturels œuvrant sur leur territoire.

L'aventure culturelle de la MRC des Pays-d'en-Haut a débuté en octobre 2002 suite à son adhésion au réseau national Villes et villages d'art et de patrimoine. Avec l'aide de l'animateur-coordonnateur de ce programme, les élus municipaux conviennent de l'importance d'élaborer une politique culturelle régionale et adoptent une résolution en ce sens en octobre 2004.

¹ La politique culturelle du Québec, *Notre culture notre avenir*, ministère de la Culture et des Communications du Québec.

1.1.3 Municipal

Par le biais des politiques nationale et régionale, les villes et municipalités sont également invitées à rédiger et mettre en œuvre des politiques culturelles. De 1992 à 2002, ce sont 75 villes et municipalités ainsi que 16 municipalités régionales de comtés du Québec qui ont adopté des politiques culturelles.

À ce jour, aucune des neuf municipalités constituant la MRC des Pays-d'en-Haut n'a élaboré de politique culturelle municipale. Dans cette optique, la politique culturelle régionale se veut une invitation et un encouragement aux municipalités à élaborer leur propre politique afin de mettre en perspective leur identité culturelle.

1.2 ÉQUIPE DE RÉFLEXION

1.2.1 Le Comité culturel des Pays-d'en-Haut

En août 2004, une concertation du secteur culturel du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut donna naissance au Comité culturel permanent. Constitué de quatre élus, de deux employés de la MRC des Pays-d'en-Haut ainsi que de trois représentants du milieu culturel, ce comité a pour mission de stimuler le développement culturel sur le territoire de la MRC. Il a également été mandaté par le conseil des maires pour superviser l'élaboration de la politique culturelle de la MRC des Pays-d'en-Haut.

1.2.2 Le Comité de la politique culturelle

Le comité de la politique culturelle est composé des membres du Comité culturel permanent, de professionnels du milieu culturel ainsi que de citoyens du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut. Ce comité a été formé spécifiquement afin de réaliser la politique culturelle. Les participants ont été appelés à réfléchir sur les faiblesses et les forces de notre milieu, à définir les principes directeurs de la politique culturelle et à élaborer les axes d'orientation.

Le comité de la politique culturelle était formé des membres suivants :

Mme Danielle Bergevin
Chargée de projet – Politique culturelle
MRC des Pays-d'en-Haut

M. Jean-Paul Cardinal*
Maire de Sainte-Adèle

M. André Charbonneau*
Maire de Sainte-Marguerite-Estérel
Président du Comité

M. Jean Damecour*
Architecte
Représentant du secteur Patrimoine et histoire

* Ces personnes sont membres du Comité culturel permanent de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Mme Denise Décarie

Représentante du ministère de la Culture et des Communications du Québec

M. Raymond Dessaints

Directeur du Camp musical des Laurentides
Représentant du secteur Arts de la scène

Mme Alison Drylie*

Chargée de développement rural
MRC des Pays-d'en-Haut

M. André Genest*

Maire de Wentworth-Nord

Mme Françoise Lüttgen

Chargée de projet – Politique culturelle
Conseil de la culture des Laurentides

Mme Élise Miron

Artiste peintre
Représentante du secteur Arts visuels

Mme JoAnne Turnbull

Directrice – Réseau biblio
Représentante du secteur Bibliothèque

M. Jacques Delisle*

Directeur du Festival des arts de Saint-Sauveur
Représentant du secteur Arts de la scène

M. Armand Destroismaisons

Artiste sculpteur
Représentant du secteur Arts visuels

M. Charles Garnier*

Préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut

Mme Chantal Ladouceur*

Chargée de projets – Paysages et patrimoine
MRC des Pays-d'en-Haut

Mme Johanne Martel*

Artiste
Représentante du secteur Arts visuels

Mme Sandra Stock

Association historique de Morin-Heights
Représentante du secteur Patrimoine et histoire

Mme Pauline Vincent

Présidente de l'Association des auteurs des Laurentides
Représentante du secteur Littérature

1.3 OBJECTIFS ET DÉMARCHES DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Dans le cadre de l'élaboration de la politique culturelle de la MRC des Pays-d'en-Haut, le Comité a identifié des objectifs qui ont guidé l'ensemble du travail réalisé :

- Définir l'identité culturelle de la MRC ;
- Intégrer cette identité dans la stratégie de développement du territoire ;
- Structurer l'offre culturelle sur le territoire ;
- Offrir des activités et services adaptés aux besoins identifiés.

La première étape consistait à dresser le portrait culturel de la MRC des Pays-d'en-Haut. Un premier document intitulé *État de la situation* présente le territoire et sa population. Pour cette étape importante, des questionnaires ont été envoyés à de nombreux acteurs du milieu tels les municipalités, les artistes, les organismes culturels, etc. De cette façon, il a été possible de dégager les forces et faiblesses du milieu.

Enfin, le présent document résume l'analyse découlant de l'État de la situation et met en lumière les principes directeurs de la politique culturelle qui serviront de pierre d'assise aux axes d'orientation proposés plus loin.

1.4 CLIENTÈLE VISÉE

La politique culturelle est un outil mis en place par la MRC des Pays-d'en-Haut afin d'offrir aux citoyens, aux travailleurs culturels et aux artistes un milieu culturel enrichissant qui contribue au développement social et économique du territoire. Les personnes et groupes visés par la politique culturelle régionale sont ceux qui, par leurs actions, contribuent à faire de notre milieu un endroit où la culture a sa place. Ce document s'adresse également à tous ceux qui ont une passion ou un intérêt envers les secteurs artistique et historique de notre territoire.

À l'occasion de la consultation publique du 16 septembre 2005, tous les citoyens intéressés par le développement culturel ont pu se prononcer et s'approprier le projet de politique culturelle régionale, un outil élaboré pour et par la population d'ici.

CHAPITRE 2

LE TERRITOIRE DES PAYS-D'EN-HAUT

2.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Située au cœur des Laurentides et couvrant une superficie de 692 km², la MRC des Pays-d'en-Haut est revêtue d'une nature omniprésente et généreuse. Son territoire s'étend sur la partie sud des Hautes Laurentides (une composante du Bouclier canadien) et se caractérise par un vaste labyrinthe de vallées et de collines.

La vallée de la rivière du Nord constitue le centre géographique de la MRC et la faible dénivellation des vallonnements n'oppose que très peu d'entraves à l'occupation de leurs versants. Les plus hauts sommets sont situés dans la partie ouest du territoire de la MRC laissant peu de place à l'habitation mais invitant à occuper le pourtour des lacs et certaines vallées bénéficiant d'une topographie plus douce. La diversité des paysages inspirant les multiples personnalités du territoire des Pays-d'en-Haut constitue un avantage important pour son développement récréotouristique et de villégiature.

Créée le premier janvier 1983, la MRC des Pays-d'en-Haut est actuellement constituée de neuf municipalités dont les deux pôles majeurs, situés dans le centre du territoire, sont la Ville de Saint-Sauveur et la Ville de Sainte-Adèle. On retrouve à l'est la Ville de Sainte-Marguerite-Estérel et au sud les municipalités de Piedmont et de Sainte-Anne-des-Lacs. Enfin, la partie ouest compte les municipalités de Morin-Heights, de Saint-Adolphe-d'Howard, de Wentworth-Nord et de Lac-des-Seize-Îles.

2.2 CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU

Les deux langues officielles sont historiquement présentes sur le territoire des Pays-d'en-Haut. Ceci est dû au fait que les parties est et centrale ont été colonisées par des francophones et l'ouest, pour sa part, a reçu une migration anglophone venue de la région d'Argenteuil.

Deux types de population occupent le territoire : les résidents permanents (environ 34 300 habitants en 2005) et les villégiateurs (environ 16 500²). La villégiature s'est développée dès la fin du XVIII^e siècle et a grandement contribué à l'épanouissement des villes et des villages par l'implantation de nombreux commerces, d'infrastructures récréatives et de lieux d'hébergement.

La MRC des Pays-d'en-Haut jouit également d'un achalandage touristique important. Cette population nomade, mouvante et changeante au gré des saisons et des activités se fait plus présente durant les périodes allant du 24 juin à la fin octobre et de la mi-décembre à la fin mars.

D'ici 2015, on prévoit un accroissement de la population d'environ 17,5 % sur le territoire des Pays-d'en-Haut comparativement à 10,8 % pour la grande région des Laurentides et de 4,1 % pour l'ensemble du

² Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Québec³. L'une des caractéristiques principales de la population de la MRC des Pays-d'en-Haut est le vieillissement de celle-ci. En 2001, les 65 ans et plus composaient environ 17,7 % de population. Il a été estimé que l'augmentation de ce groupe serait d'environ 155 % en 20 ans⁴.

Les activités économiques du territoire des Pays-d'en-Haut sont surtout caractérisées par le secteur tertiaire (les services) à cause, notamment, du récréotourisme. Ainsi, l'hôtellerie, la restauration et les différentes infrastructures récréatives représentent la majorité des emplois disponibles dans la région. Le revenu personnel par habitant est de 34 573 \$ contre 29 614 \$ pour la région des Laurentides et 28 585 \$ pour le Québec⁵. Cette apparente richesse n'est pas le reflet de la situation financière réelle de la population permanente de la MRC, car elle est plutôt due à la présence d'un grand nombre de villégiateurs dont la vie professionnelle se passe à l'extérieur du territoire. Dans les faits, la MRC est caractérisée par une forte polarisation « richesse/pauvreté » et certaines municipalités connaissent davantage de problèmes reliés aux conditions de vie⁶.

2.3 HISTOIRE DU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION

En 1783, suite à l'indépendance des États-Unis, les loyalistes ont été récompensés pour leur fidélité envers le roi d'Angleterre et se sont vus concéder des terres dans la province de Québec. De 1810 à 1888, de nombreux Irlandais et Écossais, fuyant la misère causée par les guerres qui sévissaient dans leurs pays, émigrèrent dans les Laurentides⁷. Ces deux phénomènes ont permis le développement de nouveaux cantons dans l'actuelle partie ouest de la MRC des Pays-d'en-Haut. Les nouveaux arrivants pratiquaient l'agriculture et on retrouvait également de nombreux moulins à scie.

En 1842, Augustin-Norbert Morin s'installe à Sainte-Adèle, en bordure de la rivière du Nord, et ouvre des routes afin de favoriser l'établissement des premiers colons dans la région. D'autres hommes téméraires tenteront leur chance, tel qu'Édouard Masson qui a établi une concession sur les berges du lac portant le même nom. Ce n'est qu'à l'arrivée du curé Antoine Labelle, en 1868, que la colonisation des Laurentides reprendra son cours. Le « roi du Nord » est à l'origine de la construction du très connu P'tit train du Nord (qui reliait Montréal à Sainte-Agathe-des-Monts). Puisque la partie ouest n'était pas desservie par le P'tit train du Nord, on assiste, en 1892, à la fondation du « Chemin de fer de Colonisation de Montfort » qui, après plusieurs années, fut pris en charge par le *Canadian National Railway*. Le train joua un rôle important dans le développement économique de cette partie du territoire.

³ *Portrait de la santé et du bien-être de la population du territoire du RSL Pays-d'en-Haut.*

⁴ Projections 2001 de l'Institut de la statistique du Québec.

⁵ L'Institut de la statistique du Québec, bulletin *Revenu personnel 2005*.

⁶ Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Pays-d'en-Haut.

⁷ Album du centenaire de Saint-Michel de Wentworth (1884-1984).

Malgré tous les efforts consentis, on s'aperçoit vite que les terres des Pays-d'en-Haut ne sont pas aussi riches et fructueuses qu'espérées et la colonisation s'essoufflera. Heureusement, les nombreux lacs poissonneux et les superbes forêts giboyeuses attirent de plus en plus de voyageurs américains. Puis au tournant du XX^e siècle, ce sera au tour des Montréalais de découvrir, grâce au P'tit train du Nord, ces magnifiques montagnes leur permettant de pratiquer ce que l'on appelait autrefois le ski nordique⁸. Le récent développement du réseau routier amplifiera davantage la vocation touristique et de villégiature du territoire et permettra le développement urbain.

2.4 L'HÉRITAGE CULTUREL DES PAYS-D'EN-HAUT

Dès la fin du XIX^e siècle, la région des Laurentides a constitué un lieu de prédilection pour les peintres paysagistes. Reconnue pour la beauté de ses paysages et pour ses panoramas originaux et diversifiés, le territoire des Pays-d'en-Haut est non seulement un lieu de passage pour les peintres montréalais mais également une région d'accueil pour plusieurs artistes de disciplines variées qui viennent s'y installer.

Durant les années 1950, la Fondation du Centre d'art de Sainte-Adèle apporte une synergie particulière à la région et donne lieu à des événements marquants en arts visuels. D'ailleurs, le Centre a le privilège de compter Alfred Pellan parmi ses professeurs. La publication du roman de Claude-Henri Grignon, *Un homme et son péché*, et la diffusion radio et télévisée de *Les Belles Histoires des Pays-d'en-Haut* (inspiré de ce même livre) inscrivent la région des Pays-d'en-Haut dans l'imaginaire collectif. À cette époque, de nombreux comédiens tels Jean-Pierre Masson, Yvette Brind'Amour, Olivette Thibeault et Mimi D'Estée choisissent Saint-Sauveur comme lieu de villégiature. De plus, l'engouement des Québécois pour le théâtre d'été a apporté, et apporte toujours, durant la saison estivale, une effervescence dans les villes de Sainte-Adèle et de Saint-Sauveur.

Sainte-Marguerite-du-lac-Masson a également été un lieu de prédilection pour le baron Louis Empain, industriel et financier belge, qui acheta en juillet 1935, 17 000 acres de terrain autour du lac Masson. Il embaucha l'architecte bruxellois Antoine Courtens qui, dès 1936, travailla à créer un vaste projet récréatif à l'architecture moderne, sobre et dépouillée connu à l'époque sous le nom de Domaine de l'Estérel.

En 1974, Jean-Paul Riopelle, artiste québécois étant l'un des plus importants du XX^e siècle, s'installe dans la petite ville de l'Estérel. Il fera construire une maison-atelier au bord du lac Masson en s'inspirant de l'architecture des anciennes granges québécoises.

Depuis plus de cent ans, inspirée de la richesse de son héritage artistique, le cœur de la région des Pays-d'en-Haut bat au rythme d'une vie culturelle en perpétuelle croissance faisant du territoire un lieu convoité pour la qualité de vie.

⁸ Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Pays-d'en-Haut.

CHAPITRE 3

PORTRAIT CULTUREL DES PAYS-D'EN-HAUT

3.1 ENGAGEMENT CULTUREL

Le comité culturel définit l'engagement culturel comme étant des actions concrètes posées par la MRC des Pays-d'en-Haut afin d'atteindre des objectifs en matière de développement culturel. À ce jour, il est possible de dégager bon nombre d'interventions qui démontrent un engagement culturel.

Octobre 2002 Adhésion de la MRC au réseau national Villes et villages d'art et de patrimoine (embauche d'un agent culturel)

Décembre 2003 Participation de la MRC dans la relance de la Maison de la culture des Pays-d'en-Haut

Août 2004 Mise sur pied d'une structure permanente : le Comité culturel des Pays-d'en-Haut

Élaboration d'une programmation culturelle par la MRC

Septembre 2004 La MRC devient membre des organismes *Les arts et la ville* et le *Conseil de la culture des Laurentides*

Début de l'élaboration de la politique culturelle régionale

Novembre 2004 Le conseil des maires vote un budget de 63 650 \$ dédié à la culture pour l'année 2005 (excluant les salaires des personnes ressources)

Avril 2005 Création d'un Fonds culturel pour l'année 2005

Juin 2005 Début de l'élaboration de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC

Juillet 2005 Mise sur pied d'un programme de formation pour les artistes en collaboration avec Emploi Québec

3.2 LES SECTEURS CULTURELS

3.2.1 Arts visuels et métiers d'art

Arts visuels

« Les arts visuels présentent les activités reliées aux domaines de la peinture, de la sculpture, de l'estampe, du dessin, de l'illustration, des arts textiles, des arts multimédias, de la photographie, de l'installation, de la bande dessinée et de la performance, ou de toute autre forme d'expression de même nature. »⁹

Métiers d'art

« Par métiers d'art on entend la production d'œuvres originales uniques ou d'un nombre limité d'exemplaires destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression et exprimées par l'exercice d'un métier relié à la transformation du bois, des textiles, du cuir, des métaux, des silicates ou de toute autre matière. »¹⁰

Les atouts qui composent notre territoire sont :

- La MRC des Pays-d'en-Haut est choisie comme lieu de résidence et/ou de production par de nombreux artistes ;
- Existence d'associations d'artistes peintres amateurs dans les municipalités de Saint-Sauveur, Sainte-Adèle et Morin-Heights ;
- Tenue d'un événement récurrent en arts visuels à Sainte-Marguerite-Estérel, *La Farandole des Arts Visuels* ;
- Présence de nombreuses galeries d'art privées sur le territoire de la MRC ;
- Implication significative du milieu municipal dans certains projets culturels (ex. : *Les Murales des Pays-d'en-Haut*) ;
- Participation de certains artistes de la MRC à des projets suprarégionaux (*La Route des Arts et Signature Métiers d'Art*) ;
- Présence d'un organisme culturel régional faisant la promotion des arts visuels : *Passage d'artistes*.

⁹ Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale

¹⁰ *Idem*

Les lacunes à combler sur notre territoire pour le secteur des arts visuels et des métiers d'art :

- Peu d'événements impliquant les artistes locaux sont organisés ;
- Existence de peu de lieux de rassemblement et de diffusion pour les artistes professionnels en arts visuels ;
- Peu d'organismes publics possèdent des politiques d'achat d'œuvres ;
- L'expertise des artistes professionnels et des travailleurs culturels n'est pas toujours sollicitée de la part des autorités publiques ;
- La population locale connaît peu les artistes professionnels du territoire.

3.2.2 Arts de la scène

Arts de la scène

« Les arts de la scène regroupent le théâtre, la musique, la danse et les variétés. »¹¹

Les atouts qui composent notre territoire sont :

- Tenue du *Festival des Arts de Saint-Sauveur*, seul festival de danse international reconnu au Québec ;
- Existence du *Camp Musical des Laurentides*, un organisme accrédité et soutenu par le ministère de la Culture et des Communications ;
- De nombreux lieux de diffusion sont présents sur le territoire ;
- L'École secondaire A.N.-Morin offre le programme *Concentration danse* ;
- Existence de deux théâtres d'été d'importance établis depuis de nombreuses années ;
- Récurrence de plusieurs événements culturels: *Ça m'dit concerts Loto-Québec*, *Soirées Nostalgia*, *Shakespeare in the Park*, etc.;
- Présence de nombreux organismes culturels : *Théâtre Morin-Heights*, *Chorale Musikus Vivace*, *Orchestre symphonique communautaire des Pays-d'en-Haut*, etc.;
- Présence de la *Fondation des arts des Laurentides* faisant la promotion des jeunes talents de la région.

¹¹ Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale

Les lacunes à combler sur notre territoire pour le secteur des arts de la scène :

- Sous-utilisation des lieux de diffusion situés sur le territoire ;
- Méconnaissance des citoyens de la qualité de certaines structures culturelles sur le territoire ;
- Existence de nombreux équipements culturels désuets qui ne répondent pas aux exigences professionnelles.

3.2.3 Patrimoine et histoire

Patrimoine

« Concept servant à désigner l'héritage culturel d'un peuple ou d'une culture. Le concept de patrimoine comprend divers types comme le patrimoine archéologique, le patrimoine artistique, le patrimoine naturel, le patrimoine historique, le patrimoine archivistique, etc. »¹²

« La notion de patrimoine est une notion ouverte, qui peut développer de nouveaux objets et de nouveaux sens car elle reflète la culture vivante plutôt qu'une image figée du passé. »¹³

Histoire

« Connaissance et récit des événements du passé, des faits relatifs à l'évolution de l'humanité, d'un groupe social ou d'une activité humaine, qui sont dignes ou jugés dignes de mémoire ; les événements, les faits ainsi relatés. »¹⁴

3.2.3.1 Le patrimoine bâti

Les atouts qui composent notre territoire sont :

- Les églises, les chapelles et les cimetières de toutes les confessions ;
- L'ancienne papetière *La Rolland*, seul complexe industriel ayant pris place sur le territoire et le village ouvrier de Mont-Rolland ;
- L'ancien Domaine de l'Estérel, premier complexe récréotouristique d'architecture moderne en Amérique du Nord, construit par l'architecte de renom Antoine Courtens ;
- Importante concentration de bâtiments anciens de villégiature (chalets, hôtels, auberges) dont certains, d'inspiration scandinave en « bois rond », ont été construits par Victor Nymark ;

¹² Statistique Canada

¹³ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

¹⁴ Le Petit Robert, dictionnaire de la langue française

- La maison Joseph-Thibodeau a été citée « monument historique » en vertu de la *Loi sur les biens culturels* par la municipalité de Piedmont ;
- Le centre du village de Saint-Sauveur a été constitué « site du patrimoine » en vertu de la *Loi sur les biens culturels* par la Ville ;
- Plusieurs villages ont conservé leur caractère patrimonial ;
- Présence d'anciennes fermes, de maisons ancestrales et d'une école de rang ;
- On retrouve des bâtiments n'ayant pas nécessairement une valeur architecturale ou patrimoniale mais ayant été le lieu de résidence d'un personnage rattaché à l'histoire régionale (ex. : maisons de Claude-Henri Grignon et de A.N. Morin).

Les lacunes à combler sur notre territoire pour le secteur patrimoine bâti :

- Absence d'inventaire du patrimoine bâti pour plusieurs municipalités ;
- Méconnaissance du patrimoine bâti de la région, particulièrement du patrimoine moderne ;
- Peu de municipalités possèdent un règlement portant sur la modification ou la démolition de bâtiments patrimoniaux ;
- Dégradation ou perte de nombreux bâtiments anciens par manque de ressources financières et/ou d'intérêt de la part des propriétaires et des autorités ;
- Il existe peu d'incitatifs à la restauration de bâtiments anciens s'adressant aux propriétaires ;
- Par méconnaissance, des modifications sur des bâtiments anciens sont effectuées sans égard à la qualité de l'architecture.

3.2.3.2 Le patrimoine paysager¹⁵

Les atouts qui composent notre territoire sont :

- Présence de nombreux parcours de ski nordique datant du début des années 1900 ;
- Le paysage des falaises de Piedmont et la plaine agricole du *Boy's Farm* n'ont subi que très peu de modifications depuis environ 70 ans ;
- Les anciennes voies ferrées converties en pistes cyclables : le P'tit train du Nord et le Corridor aérobique ;
- Le mont Molson situé dans le village de Saint-Sauveur ;
- La croix lumineuse de Sainte-Adèle, un élément identitaire pour la population adéloise ;
- Adhésion de la MRC des Pays-d'en-Haut et de la majorité des municipalités à la Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides ;

¹⁵ Le Comité culturel définit le patrimoine paysager comme étant des paysages (sites ou lieux) significatifs pour une partie ou l'ensemble de la population dont l'évolution des composantes a été engendrée par l'intervention humaine.

- Interdiction de panneaux publicitaires dans le corridor de l'autoroute des Laurentides, un tronçon décrété panoramique.

Les lacunes à combler sur notre territoire pour le secteur patrimoine paysager :

- Méconnaissance du concept de patrimoine paysager ;
- De nombreux paysages sont menacés par l'explosion du développement résidentiel ;
- Absence d'initiative de mise en valeur et de protection des paysages ;
- Difficulté à démontrer la valeur économique des paysages ;
- Manque de concertation régionale en matière de protection des paysages.

3.2.3.3 Le patrimoine naturel

Les atouts qui composent notre territoire sont :

- Le site enchanteur des chutes Glen-Wexford et la rivière du Nord ;
- Le Parc de la rivière Doncaster ;
- Certaines terres publiques formant le Parc régional des Pays-d'en-Haut ;
- De nombreux milieux humides d'importance (ex. : le marais du lac Bouchette, les marécages du *Boy's Farm* et la baissière du lac Rond) ;
- Existence de quelques sociétés de protection (fiducies foncières), notamment celle de Sainte-Adèle ;
- On compte quatre héronnières ainsi que deux frayères d'importance ;
- On retrouve des espèces fauniques et floristiques rares¹⁶ ;
- Le pin centenaire de Sainte-Adèle ;
- Un règlement concernant l'abattage d'arbres est en vigueur dans la plupart des municipalités de la MRC.

Les lacunes à combler sur notre territoire pour le secteur patrimoine naturel :

- De nombreux sites naturels ou milieux fragiles situés sur des terrains privés sont menacés par le développement résidentiel ;
- Augmentation de la détérioration de sites naturels non aménagés de façon officielle (causée par les usagers) ;
- Méconnaissance des nombreux sites d'intérêt écologique de la part des autorités locales.

¹⁶ Portrait forestier de la MRC des Pays-d'en-Haut

3.2.3.4 Le patrimoine immatériel

Les atouts qui composent notre territoire sont :

- Trois sociétés historiques couvrent le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut :
 - la Société d'histoire de Sainte-Marguerite-du-lac-Masson/Estérel,
 - la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut, et
 - l'Association historique de Morin-Heights ;
- Une quatrième société en constitution : la Société d'histoire et du patrimoine des Trois Villages à Wentworth-Nord ;
- Bonne participation des sociétés historiques à la Table régionale de concertation des sociétés historiques des Laurentides, pilotée par le Conseil de la culture des Laurentides ;
- Les sociétés historiques sont à l'origine de nombreux projets (ex.: conférences, forums, formations, panneaux d'interprétation) ;
- Plusieurs descendants de familles originaires de la région résident encore sur le territoire ;
- Certains artistes professionnels de renom peuvent témoigner du Centre d'Art de Sainte-Adèle, qui a existé dans les années 1950.

Les lacunes à combler sur notre territoire pour le secteur du patrimoine immatériel :

- Il n'existe pas ou peu de manifestations représentatives des us et coutumes, chansons, contes et savoir-faire traditionnels typiques des Pays-d'en-Haut ;
- La généalogie est souvent l'affaire d'initiatives individuelles, les intéressés se rassemblent peu ;
- Il ne semble pas exister de collaboration ou de projets communs entre les différentes sociétés d'histoire du territoire de la MRC ;
- Les sociétés d'histoire ne semblent pas regrouper leurs archives en un espace commun ;
- Il n'y a pas ou peu de relève pour les sociétés d'histoire et de généalogie.

3.2.3.5 Le patrimoine mobilier

Les atouts qui composent notre territoire sont :

- Existence de quelques musées d'histoire sur le territoire des Pays-d'en-Haut (ex. : musée Zénon-Alary, musée du ski) ;
- Les objets de culte de toutes les confessions religieuses.

Les lacunes à combler sur notre territoire concernant le secteur patrimoine mobilier :

- Certains musées n'ont pas de local permanent pour exposer leurs collections ;
- Le soutien professionnel en muséologie est inaccessible aux musées locaux ;
- Absence de circuit traitant de l'histoire et/ou du patrimoine régional ;
- Il n'existe pas d'inventaire des objets de culte ou de l'art religieux pour le territoire.

3.2.4 Lettres et bibliothèques

Lettres

« Le domaine des lettres comprend l'apprentissage, la création et la traduction d'œuvres littéraires relevant de l'imaginaire ou ayant une finalité esthétique et nécessitant des actions de recherche, d'information, de création, d'écriture, d'édition et de lecture [...] De plus en plus fréquemment, on regroupe avec la création littéraire le monde de l'édition et les bibliothèques. »¹⁷

Les atouts qui composent notre territoire sont :

- Présence de bibliothèques dans sept des neuf municipalités de la MRC dont cinq offrent des activités d'animation littéraire ;
- Entente intermunicipale pour le service de bibliothèque entre Piedmont et Saint-Sauveur ;
- Présence à Piedmont de l'organisme régional l'*Association des auteurs des Laurentides* regroupant 90 membres dont 75 sont des auteurs professionnels ;
- Présence, à Saint-Adolphe-d'Howard, de l'organisme régional *Les AmiEs du conte et de la poésie des Laurentides*.

Les lacunes à combler sur notre territoire pour le secteur lettres et bibliothèques :

- Les bibliothèques ne rencontrent pas, pour la majorité, les normes minimales établies selon le Guide à l'usage des bibliothèques publiques ;
- Certaines bibliothèques pourraient augmenter le nombre d'activités d'animation littéraire ;
- Peu de coopération entre le milieu scolaire et les municipalités en ce qui a trait aux bibliothèques.

¹⁷ Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale

3.2.5 Audiovisuel, médias et cinéma

Audiovisuel

« L'audiovisuel comprend les disques et vidéoclips, le cinéma (films, téléfilms et vidéos) et les arts médiatiques (infographie, audiographie, holographie, etc.) »¹⁸

Les atouts qui composent notre territoire sont :

- Concentration d'entreprises dans le secteur du multimédia dans la région ;
- Présence de l'entreprise *Hybride Technologies* reconnue mondialement pour ses effets spéciaux dans les productions cinématographiques ;
- Présence de postes informatiques accessibles à la population dans certaines bibliothèques ;
- Six des neuf municipalités de la MRC ainsi que la MRC ont un site Internet ;
- Au moins cinq hebdomadaires locaux couvrent le territoire de la MRC ;
- La majorité des municipalités locales publient des bulletins d'information ;
- Présence d'une station de radiodiffusion locale, CIME FM, accessible dans toute la région des Laurentides et du grand Montréal ;
- Chaîne de télévision communautaire, TV COGECO, installée à Sainte-Adèle ;
- Présence du Cinéma Pine qui diffuse des films grand public et de répertoire ;
- Le Cinéma Pine est reconnu comme tremplin pour les avant-premières de films québécois ;
- Existence du *Bureau du Cinéma et de la Télévision Argenteuil-Laurentides* à Lachute dont les actions couvrent le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Les lacunes à combler sur notre territoire pour le secteur audiovisuel, communications et cinéma :

- Diffusion inadéquate des informations culturelles dans les bulletins municipaux ;
- Mauvaise utilisation des moyens diffusant l'information culturelle aux citoyens du territoire ;
- Absence de section culturelle sur les sites Internet de certaines municipalités de la MRC ;
- Absence de mise en commun de l'information culturelle pour le territoire de la MRC.

¹⁸ Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale

3.3 FAIBLESSES GÉNÉRALES DU MILIEU CULTUREL

L'analyse des différents secteurs culturels a permis de dresser un portrait de la dynamique culturelle de la région. Par contre, plusieurs faiblesses n'étant pas attribuées à un secteur précis méritent d'être soulignées. Ces constats ont été recueillis dans les questionnaires et entrevues réalisées dans le cadre de la démarche de la présente politique.

3.3.1 Dans la pratique artistique

- Un manque de consolidation budgétaire nuit à la qualité de l'offre culturelle ;
- Il n'y a pas de représentant du secteur culturel siégeant au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) et d'autres organismes ;
- Les personnes en position d'autorité ont souvent un bagage de connaissances culturelles inadéquates ;
- Le secteur culturel ne progresse pas dans un esprit de développement durable.

3.3.2 Dans le secteur de l'éducation

3.3.2.1 Milieu scolaire

- Manque de mécanismes incitant le milieu scolaire à consommer les produits culturels offerts sur le territoire ;
- Peu de partenariats entre le milieu scolaire, les municipalités ainsi que les organismes culturels et en patrimoine.

3.3.2.2 Accessibilité

- Déficience dans l'aménagement physique des sites d'activités culturelles accessibles aux familles ;
- La participation des familles aux activités culturelles est freinée par les coûts parfois élevés.

3.4 DIAGNOSTICS ET ENJEUX

L'exercice menant à faire l'état de la situation culturelle de la MRC des Pays-d'en-Haut permet de cerner les forces et faiblesses de l'environnement culturel sur le territoire. Au-delà de cette délimitation, les réponses aux questionnaires des municipalités, des artistes et organismes culturels ainsi que les rencontres effectuées auprès de plusieurs personnes de différentes sphères permettent une analyse plus en profondeur des malaises dont souffre la vie culturelle des Pays-d'en-Haut. Cette analyse, sans en énumérer les détails, se veut la synthèse des réflexions, préoccupations et attentes du milieu face à la politique culturelle.

Diagnostic :

La population des Pays-d'en-Haut est composée de résidents permanents et de villégiateurs. Même si la population permanente reconnaît l'atout que représente la présence de villégiateurs, certains semblent dire que les autorités se préoccupent davantage des revendications de ces derniers au détriment parfois de celles des résidents.

PREMIER ENJEU :

Les différents besoins des deux types de populations devront être pris en considération afin d'offrir une vie culturelle diversifiée et accessible à tous.

Diagnostic :

Il est reconnu que le territoire a une vocation touristique. Malgré cette reconnaissance, les intervenants des secteurs culturel et touristique s'allient peu dans l'offre de forfaits pouvant être proposés aux touristes. Ceci fait en sorte que les activités ou événements culturels ne sont pas considérés dans l'élaboration du plan de développement touristique de la région.

DEUXIÈME ENJEU :

Une alliance entre les secteurs touristique et culturel est nécessaire afin de faire émerger le potentiel du tourisme culturel dans la région.

Diagnostic :

Les informations culturelles sont parfois difficilement accessibles aux citoyens. Cette lacune est provoquée par le manque de communication ou une façon inadéquate de transmettre les renseignements.

TROISIÈME ENJEU :

La transmission de toute nouvelle en lien avec le milieu culturel aurait avantage à être élaborée à partir d'outils diversifiés couvrant l'ensemble du territoire.

Diagnostic :

Les neuf municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut n'ont jamais eu l'occasion de travailler ensemble par le passé afin de développer une vie culturelle territoriale harmonieuse et complice, favorisée par la complémentarité de leurs richesses respectives.

QUATRIÈME ENJEU :

La concertation entre les municipalités et la MRC constitue un moyen efficace de partager les ressources, de diversifier les offres culturelles et de consolider l'identité territoriale.

Diagnostic :

Pour réussir le développement culturel de son territoire, la MRC et les municipalités devront reconnaître l'apport des artistes professionnels et l'expertise des organismes culturels dans la vitalité du territoire. De cette reconnaissance naîtraient des alliances avec les organismes culturels (privés et publics) ainsi qu'avec les artistes de tous niveaux. Une volonté de travailler en coopération ne peut qu'être bénéfique aux initiateurs de projets et aux créateurs ainsi qu'aux municipalités.

CINQUIÈME ENJEU :

L'implication des professionnels de la culture dans les différents événements ou initiatives est essentielle afin d'assurer une qualité de l'offre culturelle.

Diagnostic :

La région des Pays-d'en-Haut est reconnue pour la beauté et la diversité de ses paysages. L'explosion de la construction résidentielle menace la pérennité de ces sites exceptionnels. Quant au patrimoine bâti (ou autres), le manque de ressources permet difficilement d'en assurer la conservation. Enfin, la difficulté à démontrer la valeur économique du patrimoine et des paysages constitue un obstacle majeur.

SIXIÈME ENJEU :

La considération du patrimoine et des paysages dans les grandes préoccupations régionales est le seul moyen d'en assurer la mise en valeur.

3.5 LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Les principes directeurs servent de pierre d'assise à la politique culturelle. Il s'agit d'énoncés généraux qui constituent des principes de base auxquels la MRC souscrit. La MRC des Pays-d'en-Haut inscrit le développement culturel de son territoire dans ses priorités et reconnaît que :

La culture est un élément rassembleur.

La vie culturelle et artistique est un facteur d'identité et favorise le sentiment d'appartenance des citoyens.

La culture est une richesse offrant une qualité de vie dans laquelle il est important d'investir.

Le patrimoine fait partie intégrante des biens collectifs et constitue l'identité territoriale, régionale et nationale.

3.6 LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE CULTURELLE

La MRC des Pays-d'en-Haut, par sa politique culturelle, affirme sa volonté de développer la vie culturelle de son territoire et encourage les municipalités, les organismes culturels et les individus à y prendre part. S'appuyant sur les principes directeurs précédemment énoncés, la MRC formule les axes d'orientation qui favoriseront ses interventions culturelles.

- Axe 1** Stimuler le partenariat entre tous les acteurs susceptibles d'avoir un impact sur la dynamique culturelle.

- Axe 2** Renforcer l'identité territoriale et le sentiment d'appartenance des citoyens.

- Axe 3** Encourager et soutenir le milieu culturel dans ses initiatives.

- Axe 4** Mettre en valeur les richesses collectives que sont le patrimoine et les paysages.

- Axe 5** Inciter les municipalités à se donner les moyens nécessaires pour développer une offre culturelle diversifiée, accessible et de qualité.

- Axe 6** Reconnaître l'importance de l'alliance entre les secteurs culturel et touristique.

3.7 LES OBJECTIFS À ATTEINDRE

Afin de développer une offre diversifiée, accessible et de qualité sur l'ensemble du territoire, la MRC des Pays-d'en-Haut émet des objectifs à chacun des six axes d'orientation qui serviront d'amorce au plan d'action. Ce dernier assurera la mise en chantier de la politique culturelle dans une optique de stratégie de développement durable. Le plan d'action triennal élaboré par la MRC des Pays-d'en-Haut appliquera donc les principes directeurs à des projets concrets dans le but d'atteindre les objectifs spécifiques à chacun des axes d'orientation. La MRC des Pays-d'en-Haut s'assure donc de la mise en œuvre de la politique culturelle et s'engage à :

Axe 1 : Stimuler le partenariat entre tous les acteurs susceptibles d'avoir un impact sur la dynamique culturelle :

- Stimuler la concertation à l'intérieur du territoire de la MRC ;
- Intensifier le partenariat local, régional, national et international ;
- Créer des outils communs de diffusion de l'information culturelle.

Axe 2 : Renforcer l'identité territoriale et le sentiment d'appartenance des citoyens :

- Rendre efficace la circulation des informations culturelles ;
- Valoriser le bénévolat et le mécénat culturel ;
- Stimuler la participation des citoyens à la vie culturelle ;
- Valoriser les réalisations artistiques et culturelles des citoyens.

Axe 3 : Encourager et soutenir le milieu culturel dans ses initiatives :

- Faciliter la concrétisation des initiatives des artistes et des acteurs culturels ;
- Assurer la pérennité des organismes culturels professionnels par la mise en place des éléments nécessaires à celle-ci ;
- Maximiser l'utilisation et rendre conforme les lieux de diffusion et équipements professionnels existants ;
- Doter le territoire de lieux de diffusion adéquats lorsque manquant.

Axe 4 : Mettre en valeur les richesses collectives que sont le patrimoine et les paysages :

- Acquérir une connaissance exhaustive du milieu ;
- Créer des outils d'éducation, de sensibilisation et de diffusion ;
- Favoriser la réutilisation des bâtiments à caractère patrimonial ;
- Inciter les propriétaires de bâtiments anciens à conserver la valeur patrimoniale de leur propriété ;
- Encourager les municipalités à établir une réglementation protégeant les bâtiments à caractère patrimonial et les paysages de la déprédation.

Axe 5 : Inciter les municipalités à se donner les moyens nécessaires pour développer une offre culturelle diversifiée, accessible et de qualité :

- Inciter les municipalités à dissocier les secteurs loisir et culture lors de la planification budgétaire ;
- Encourager les municipalités à utiliser les ressources professionnelles existantes ;
- Encourager les municipalités à développer leur bibliothèque respective en respectant les normes ;
- Encourager les municipalités à promouvoir l'offre de service de leurs bibliothèques respectives ou affiliées ;
- Stimuler les municipalités à développer des activités et événements culturels répondant aux intérêts des citoyens.

Axe 6 : Reconnaître l'importance de l'alliance entre les secteurs culturel et touristique :

- Respecter l'identité culturelle du territoire dans l'offre touristique ;
- Favoriser la création d'une table de concertation entre le secteur culturel et le secteur touristique ;
- Démontrer les retombées économiques engendrées par le tourisme culturel.

CONCLUSION

Ce projet de politique culturelle est un pas en avant dans le développement artistique et culturel de la MRC des Pays-d'en-Haut. L'élaboration d'une telle politique signale, d'une part, la compréhension des municipalités à propos de l'importance de déployer la vie culturelle du territoire et, d'autre part, affirme la volonté des autorités à investir dans le secteur culturel.

Faire preuve de cohérence avec les raisons qui ont vu naître ce projet de politique culturelle implique d'élaborer un plan d'action. Procéder à la mise en œuvre de ce dernier permettra à court, moyen et long terme une visibilité accrue, territoriale et extraterritoriale de la richesse culturelle que possède la MRC des Pays-d'en-Haut et ceci en générant des retombées sociales et économiques dont citoyens, organismes, entreprises et municipalités bénéficieront.

REMERCIEMENTS

La MRC des Pays-d'en-Haut ainsi que le Comité culturel permanent tiennent à remercier toutes les personnes qui ont également participé à l'élaboration de la présente politique culturelle :

Antoun, Bernard – Poète et conteur, membre de l'association Les Ami(e)s du conte et de la poésie des Laurentides
Asselin, Francine – Association des artistes-peintres de Saint-Sauveur
Aubin, Gilbert – Directeur général, Municipalité de Piedmont
Bates, Ann – Responsable, Bibliothèque de Lac-des-Seize-Îles
Beauchamp, Benoît – Directeur des loisirs, Ville de Sainte-Marguerite-Estérel
Bergeron, Andrée – Artiste (métiers d'art), Sainte-Anne-des-Lacs
Bergeron, Luce – Directrice générale, Municipalité de Lac-des-Seize-Iles
Bergeron, Marcelle – Directrice générale de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle
Blais, Michel – Peintre, Morin-Heights
Bloom-Spunt, Louise – Artiste
Boulianne, Josée – Animatrice, Saint-Sauveur
Brissette, Line – Promotrice de projets culturels
Brosseau, Paul – Artisan ébéniste, Sainte-Adèle
Brunelle, Maureen – Responsable du Pavillon récréatif et communautaire de Montfort
Cerro, Michel – Fondation Saint-Bernard, Sainte-Adèle
Constantineau, Simone – Présidente, Fondation Zénon Alary
Corbeil, Réjeanne – Responsable, Bibliothèque de Saint-Adolphe-d'Howard
Cossette, Nicole – Peintre, Sainte-Anne-des-Lacs
Côté, Christiane – Directrice générale, Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
Crosto, Monica – Association des artistes-peintres de Sainte-Adèle
Daigneault, Philippe – Artiste, Président d'Arts Morin-Heights
Davidts, Jean-Pierre – Auteur, Saint-Sauveur
Davis, Ginette – Peintre, Saint-Sauveur
Décarie, Denise – Ministère de la Culture et des Communications du Québec
Depont, Annie – Présidente de Passage d'artistes, Saint-Sauveur
Dessaints, Raymond – Directeur du Camp musical des Laurentides
Destroismaisons, Armand – Artiste sculpteur
Dinel, Micheline – Chanteuse, Sainte-Adèle
Dorion, Carmelle – Peintre et sculpteure, Saint-Sauveur
Dubuc, Michèle – Archiviste et sculpteure, Sainte-Adèle
Ducap, Gisèle – Coordinatrice du Pavillon des arts de Sainte-Adèle
Dupras, Micheline – Association des artistes-peintres de Sainte-Adèle
Émond, Maryse – Directrice du service des loisirs, Municipalité de Morin-Heights
Gagné, Marie – Responsable, Bibliothèque de Sainte-Marguerite-Estérel
Gagnon, Pierret – Peintre, Sainte-Marguerite-Estérel
Gauthier, Claude J. – Peintre, Sainte-Adèle
Gibeault, Audrey – Responsable, Bibliothèque de Morin-Heights
Girardin, Pascale – Céramiste, Saint-Sauveur

Gohier, Lou – Auteure
Gravenor, Colin – Directeur, Pavillon des arts de Sainte-Adèle
Guay, Claire – Secrétaire-réceptionniste, CLD des Pays-d'en-Haut
Hébert, Michel – Directeur de la publicité, Association des artistes-peintres de Sainte-Adèle
Irving-LONGIN, Jean-Claude – Réalisateur et producteur, Sainte-Adèle
Janson, Fernand – Artiste semi-professionnel, Wentworth-Nord
Johnson, Charles – Auteur, compositeur et interprète, Sainte-Adèle
L. Pilon, Pierrette – Fondation Saint-Bernard, Sainte-Adèle
Lacasse, Thérèse – Peintre, Saint-Sauveur
Lachaine, Stéphanie – Responsable, Bibliothèques de Mont-Rolland et de Sainte-Adèle
Lacoursière, Yves – Coordonnateur de projets, Ville de Sainte-Adèle
Lagacé-Bourbeau, Huguette – Peintre, Sainte-Anne-des-Lacs
Lalande, Stéphane – Directeur général, CLD des Pays-d'en-Haut
Lamoureux, Michel – Président, La fondation Sainte-Adèle
Lanteigne, Danielle – Artiste (arts visuels)
Leblanc, Luc – Directeur du service des loisirs et de la vie communautaire, Ville de Saint-Sauveur
Leclerc, Joanne – Artisane, Sainte-Anne-des-Lacs
Leconte, Antoine – Luthier, Morin-Heights
Lefebvre, Marie-Josée – Auteure, Sainte-Adèle
Legault, Pierre – Propriétaire, Chapiteau Saint-Sauveur
Lemay, Yannik – Coordonnateur du service des loisirs, Ville de Sainte-Adèle
Léveillé, Yves – Citoyen de Wentworth-Nord
Limoges, Hélène – Responsable, Bibliothèque de Sainte-Anne-des-Lacs
Magnan, Claude – Président, Société d'histoire de Sainte-Marguerite-du-lac-Masson/Estérel
Maillé, Carole – Directrice générale, Conseil de la culture des Laurentides
Matte, Blanche-Renée – Écrivaine, Les éditions Alyvon
Maurel, Gilles – Joaillier, Saint-Sauveur
Miron, Élise – Peintre, Sainte-Marguerite-Estérel
Nadeau, Christian – Directeur du service des loisirs, Ville de Sainte-Adèle
Normand, Dominique – Graphiste et artiste en arts visuels, Saint-Adolphe-d'Howard
Palmaerts, Roland – Peintre, Wentworth-Nord
Paradis, Claudette – Secrétaire, Municipalité de Wentworth-Nord
Pauzé, Ginette – Adjointe-administrative, Camp musical des Laurentides
Pilon, Danielle – Conseillère municipale responsable de la culture, Saint-Adolphe-d'Howard
Pilon, Diane – Productrice (arts de la scène), Sainte-Anne-des-Lacs
Pipar, Rosette – Directrice, Fondation des arts des Laurentides
Ponce, Roger – Conseiller municipal, Wentworth-Nord
Proulx, Édith – Directrice des loisirs, Municipalité de Piedmont
Quevillon, Josée – Directrice générale, Société d'aide au développement des collectivités des Laurentides
Raby-Lavoie, Francine – Directrice, Chorale paroissiale de Sainte-Adèle
Reid, Ian – Commissaire au développement économique, CLD Pays-d'en-Haut
Riopelle, Suzanne – Théâtres de Sainte-Adèle et Saint-Sauveur
Saint-Laurent, Lisa – Professeur de danse, École secondaire A.-N.-Morin
Sarrazin, Marisol – Auteure et illustratrice, Sainte-Adèle
Sauvé, Louise – Peintre et sculpteur, Saint-Sauveur

Séguin, Andrée – Propriétaire et directrice, Galerie d'art contemporain Zéro Celsius, Sainte-Adèle

Seto, Michelle – Violoniste, Sainte-Adèle

St-Jeacques, Claudette – Coordonnatrice, Bibliothèque de Saint-Sauveur

Stock, Sandra – Présidente, Association historique de Morin-Heights

Themens, Arianne – Auteure et peintre, Saint-Sauveur

Therault, Isabelle – Productrice (arts de la scène), Saint-Sauveur

Turnbull, JoAnne – Directrice, Réseau biblio

Urquhart, Pierre – Directeur général, Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur

Vallières, Janine – Association des artistes-peintres de Sainte-Adèle

Vincent, Pauline – Présidente, Association des auteurs des Laurentides, Piedmont

Crédits photographiques :

MRC des Pays-d'en-Haut – Église Saint-Joseph de Sainte-Adèle (secteur Mont-Rolland)

Festival des arts de Saint-Sauveur – Ballet Guangzhou

MRC des Pays-d'en-Haut – Murale de M. Jean-Louis Courteau à Sainte-Adèle